

LEÇON 1. LES ATTEINTES À LA VIE

Section 1. Le meurtre

§1. Les éléments constitutifs du meurtre

A. Élément matériel

1. Le « fait de donner (...) la mort »
2. « à autrui »

B. Élément moral

§2. La répression du meurtre

A. La répression du meurtre simple

B. La répression des meurtres aggravés

1. Les causes d'aggravation
2. Les effets de l'aggravation

Section 2. L'empoisonnement

§1. Élément matériel

A. « L'emploi ou l'administration »

B. Les « substances de nature à entraîner la mort »

C. Le résultat

§2. Élément moral

LEÇON 2. LES ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE OU PSYCHIQUE

Section 1. Élément matériel des violences volontaires

§1. Le fait matériel

§2. Le résultat

Section 2. Élément moral des violences volontaires

Section 3. Répression des violences volontaires

§1. Les violences criminelles

§2. Les violences délictuelles

§3. Les violences contraventionnelles

LEÇON 3. LES RISQUES D'ATTEINTES À LA VIE OU À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

Section 1. Les risques causés à autrui

§1. L'exposition d'autrui à un risque

A. Condition préalable : une obligation particulière de prudence ou de sécurité imposée par la loi ou le règlement

1. Une « obligation »
2. Une obligation « particulière »
3. Une obligation particulière « de prudence ou de sécurité »
4. Une obligation de prudence ou de sécurité « imposée par la loi ou le règlement »

B. Élément matériel : le fait d'exposition à un risque

1. Une action ou une abstention
2. Un résultat : le risque survenu
3. Le lien de causalité

C. Élément moral : la violation « manifestement délibérée »

§2. La diffusion d'éléments identifiant ou localisant une personne afin de l'exposer à un risque direct

A. Élément matériel

B. Élément moral

C. Répression

§3. Le délaissement d'une personne hors d'état de se protéger

Section 2. La réaction insatisfaisante aux situations dangereuses

§1. Les infractions d'omission

A. Conditions préalables

B. Élément matériel

C. Élément moral

§2. L'infraction de commission

LEÇON 4. LES ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ MORALE

Section 1. Les menaces

§1. La menace sans ordre de remplir une condition

§2. La menace avec ordre de remplir une condition

Section 2. Les harcèlements

§1. Le harcèlement sexuel

A. Le harcèlement sexuel proprement dit (article 222-33, I du CP)

B. Le comportement assimilé au harcèlement sexuel proprement dit (article 222-33, II du CP)

§2. Le harcèlement moral

A. Le harcèlement moral au travail

B. Le harcèlement moral au sein du couple

C. Le harcèlement moral « général »

D. Le harcèlement scolaire

Section 3. Les discriminations

§1. Une distinction

A. Les discriminations commises entre particuliers (article 225-2 du CP)

B. Les discriminations commises par des agents publics (article 432-7 du CP)

§1. Une ségrégation

§2. Les victimes discriminées

§3. Justification des discriminations

§4. Répression des discriminations



LEÇON 5. LES ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ SEXUELLE

Section 1. Les agressions sexuelles

§1. Définition des agressions sexuelles

A. Un consentement aboli par une violence, menace, contrainte ou surprise

1. L'absence de consentement de la victime
2. L'agression de l'auteur

B. Cas des agressions sexuelles au sein du couple (« viols entre époux »)

C. Cas des agressions sexuelles sur mineurs

1. Extension des cas de contrainte
2. Établissement d'un seuil d'âge minimal (15 ans)

§2. Déclinaison des agressions sexuelles

A. Le viol

B. Les agressions sexuelles autres que le viol

C. Les infractions complémentaires aux viols et agressions sexuelles

1. Administration d'une substance nocive
2. Extension du mandat criminel et délictuel au viol et aux agressions sexuelles
3. Incrimination de la consommation volontaire de substances psychoactives ayant entraîné un viol

Section 2. Les atteintes sexuelles sur mineurs

Section 3. L'inceste

§1. La qualification d'inceste

§2. L'incrimination d'inceste

LEÇON 6. LES ATTEINTES À LA PERSONNALITÉ

Section 1. Les atteintes à l'intimité de la vie privée

§1. Objet de l'atteinte à la vie privée

A. Des paroles, images ou la localisation de la personne

1. Les paroles (article 226-1, 1° du CP)
2. Les images (article 226-1, 2° du CP)
3. La localisation (article 226-1, 3° du CP)

B. L'intimité de la vie privée d'autrui

C. Défaut de consentement de la victime

§2. Matérialité de l'atteinte à la vie privée

A. L'infraction principale de l'article 226-1 du Code pénal : l'appréhension d'éléments de la vie privée

B. L'infraction de conséquence de l'article 226-1 du Code pénal : la diffusion d'éléments de la vie privée

§3. Répression de l'atteinte à la vie privée

A. Peines

B. Procédure

C. Production en justice d'éléments illicites

Section 2. La violation de domicile

§1. La violation de domicile par un particulier

§2. La violation de domicile par un agent public

Section 3. La violation du secret professionnel

§1. Conditions préalables

A. Le concept d'« information à caractère secret »

B. Les personnes tenues au secret professionnel

§2. Éléments constitutifs

A. Élément matériel : l'acte de « révélation »

B. Élément intentionnel

§3. Répression

§4. Justification



LEÇON 7. LES APPROPRIATIONS FRAUDULEUSES DES BIENS

Section 1. Le vol

§1. Condition préalable : « la chose d'autrui »

A. Une « chose »

B. Une chose « d'autrui »

§2. Élément matériel : une « soustraction »

§3. Élément intentionnel

§4. Répression

§5. Justification

A. L'immunité familiale

B. Le fait justificatif tiré de l'exercice des droits de la défense

Section 2. L'extorsion et le chantage

§1. Les moyens employés

A. Les moyens de l'extorsion

B. Les moyens du chantage

§2. La répression

Section 3. L'escroquerie

§1. Les moyens de l'escroquerie

§2. Le résultat de l'escroquerie

A. Le résultat immédiat : la tromperie de la victime

B. Le résultat lointain : la remise

C. Le préjudice causé par la remise

§3. Répression

LEÇON 8. LES DÉTOURNEMENTS FRAUDULEUX DES BIENS

Section 1. Abus de confiance

§1. Condition préalable

A. L'origine de la remise

B. L'objet de la remise

1. Le « bien » peut être un immeuble

2. Le « bien » peut être incorporel

3. Le détournement de temps de travail est appréhendé au titre de l'abus de confiance

C. La précarité de la remise

§2. Éléments constitutifs

§3. Répression

Section 2. Détournement de gage ou d'objet saisi

§1. Conditions préalables

§2. Éléments constitutifs

§3. Répression

Section 3. Détournement de biens publics

§1. Conditions préalables

A. Condition préalable relative à l'auteur de l'infraction

B. Condition préalable relative à l'objet de l'infraction

§2. Éléments constitutifs

§3. Répression



LEÇON 9. LES CIRCULATIONS FRAUDULEUSES DES BIENS

Section 1. Le recel

- §1. Conditions préalables
 - A. Condition préalable relative à l'infraction d'origine
 - B. Condition préalable relative à la chose recelée
- §2. Élément matériel
- §3. Élément moral
- §4. Répression
 - A. Les personnes punissables
 - B. Peines

Section 2. Le blanchiment

- §1. Condition préalable relative à l'infraction d'origine
- §2. Élément matériel
 - A. Le blanchiment par justification mensongère (article 324-1, alinéa 1er du CP)
 - B. Le blanchiment par concours à une opération financière (article 324-1, alinéa 2 du CP)
- §3. Élément moral
- §4. Répression
 - A. Application de la loi dans l'espace
 - B. Prescription
 - C. Peines

LEÇON 10. LES DESTRUCTIONS ET AUTRES ATTEINTES AUX BIENS

Section 1. Les atteintes aux biens matériels : destructions, dégradations et détériorations de biens

- §1. Les destructions, dégradations et détériorations ne présentant pas de danger pour les personnes
- §2. Les destructions, dégradations et détériorations dangereuses pour les personnes
 - A. Les atteintes involontaires (article 322-5 du Code pénal)
 - B. Les atteintes volontaires (article 322-6 du Code pénal)
 - 1. L'infraction principale
 - 2. Les infractions complémentaires

Section 2. Les atteintes aux biens immatériels : atteintes aux systèmes de traitement automatisé de données (STAD)

- §1. Les atteintes directes aux STAD
 - A. Le fait d'accéder ou de se maintenir dans un STAD (article 323-1 du CP)
 - B. Le fait d'entraver ou de fausser le fonctionnement d'un STAD (article 323-2 du Code pénal)
 - C. Le fait d'attenter aux données elles-mêmes (article 323-3 du Code pénal)
- §2. La préparation d'atteintes aux STAD
- §3. Répression des atteintes aux STAD

LEÇON 11. LES INFRACTIONS TERRORISTES

Section 1. Incriminations

- §1. Les actes terroristes par finalité
- §2. Les actes terroristes par nature (articles 421-2 à 421-2-6 du Code pénal)
 - A. Le terrorisme écologique (article 421-2 du Code pénal)
 - B. La préparation d'actes terroristes
 - 1. L'association de malfaiteurs terroristes (AMT)
 - 2. Le fait de faire participer un mineur à une association de terroristes (art. 421-2-4-1 du Code pénal)
 - 3. L'entreprise individuelle terroriste (art. 421-2-6 du Code pénal)



- C. L'aide apportée au terrorisme*
 - 1. Le financement du terrorisme (art. 421-2-2 du Code pénal)
 - 2. Le mandat terroriste (art. 421-2-4 du Code pénal)
- D. L'encouragement au terrorisme (provocations et apologies)*
- E. La non-justification de ressources (article 421-2-3 du Code pénal)*
- F. L'entrave aux mesures de blocage (article 421-2-5-1 du Code pénal)*

Section 2. Peines

§1. Détermination de la peine

- A. Peines principales des actes terroristes par finalité*
- B. Peines principales des actes terroristes par nature*
- C. Peines complémentaires*

§2. Modulation de la peine

- A. La période de sûreté en matière terroriste (article 421-7 du Code pénal)*
- B. L'atténuation ou la suppression de la peine (articles 422-1 et 422-2 du Code pénal)*
- C. Le suivi socio-judiciaire (art. 421-8 du Code pénal)*

LEÇON 12. LES MANQUEMENTS AU DEVOIR DE PROBITÉ

Section 1. La corruption et le trafic d'influence

§1. Les conditions préalables liées à la qualité du corrompu ou du trafiquant d'influence

- A. Corruptions et trafics d'influence d'agents publics*
- B. Corruptions et trafics d'influence d'agents privés*

§2. Éléments constitutifs

- A. Distinction des infractions actives et passives*
 - 1. La corruption active et le trafic d'influence actif (répression du corrupteur)
 - 2. La corruption passive et le trafic d'influence passif (répression du corrompu)
- B. Les contreparties de la corruption et du trafic d'influence*
- C. Le caractère formel des corruptions et trafics d'influence*
- D. L'intention des corruptions et trafics d'influence*

§3. Répression

Section 2. La prise illégale d'intérêts et le favoritisme

§1. Le favoritisme

- A. Conditions préalables*
- B. Élément matériel*
- C. Élément moral*
- D. Répression*

§2. La prise illégale d'intérêts

- A. Condition préalable*
- B. Élément matériel*
 - 1. « Prendre, recevoir ou conserver »
 - 2. « Un intérêt de nature à compromettre son impartialité, son indépendance ou son objectivité »
 - 3. « Dans une entreprise ou une opération dont l'agent public assure la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement »
- C. Élément moral*
- D. Répression*
- E. Dérogation*